



DROIT, ECONOMIE, GESTION (DEG)

Capacité en droit

 Durée
2 ans

 Composante
UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique

 Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

La capacité en droit est un diplôme, délivré par les Facultés de droit, dont le programme permet d'acquérir en deux ans des connaissances juridiques solides. Les enseignements sont dispensés par des juristes universitaires ou professionnels expérimentés qui mettent leur talent au service d'une présentation simple et concise des règles de droit.

Les horaires choisis privilégient les fins de journée et le samedi matin pour permettre notamment l'accès à cette filière à des personnes impliquées dans une activité professionnelle.

La capacité en droit est destinée à des publics variés :

Elle est ouverte aux non bacheliers. Elle est ainsi un outil de promotion sociale puisqu'elle offre une formation diplômante ou une poursuite d'études pour les jeunes qui sont en échec dans le secondaire.

Elle permet de compléter les dossiers des personnes qui veulent bénéficier des textes sur la validation des acquis de l'expérience.

Elle est une filière pour les bacheliers. Elle offre un diplôme acquis en deux ans. Celui-ci peut notamment compléter une autre formation. Il peut servir, pour ceux qui ont des baccalauréats techniques ou professionnels, de préparation

aux études en droit en faisant acquérir les connaissances de bases nécessaires à la réussite dans les études juridiques.

Formation avec accès santé : Non

Objectifs

La capacité en droit est une voie d'accès à l'enseignement supérieur :

Selon les résultats obtenus, la capacité en droit permet d'accéder directement en première ou deuxième année de licence en droit.

Elle peut être un équivalent du baccalauréat. Sous certaines conditions (décision du Président de l'Université sur proposition d'une commission pédagogique) elle permet de s'inscrire dans d'autres filières universitaires. Elle permet aussi de s'inscrire à certains concours administratifs (renseignements auprès du Pôle Formation et Vie Universitaire – Maison de l'Université – Tél. : 03 80 39 39 80 -pole.formation@u-bourgogne.fr

Elle favorise la réussite de ceux qui passent le diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U).

Compétences acquises

Aucun titre n'est exigé. L'étudiant doit être âgé de 17 ans au 1er novembre de l'année de l'inscription (une dérogation



peut être accordée par le doyen de la Faculté de droit et de science politique). Les inscriptions se font à l'UFR de droit et de sciences économique et politique de Dijon ou dans le centre de capacité de Nevers.

ACCÈS DES TITULAIRES D'UNE CAPACITÉ AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DROIT

Sont admis à s'inscrire en première année de licence en droit, les titulaires du certificat de capacité en droit.

Sont admis à s'inscrire directement en 2ème année de licence en droit les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 pour l'ensemble des deux examens de ce certificat, soit un total de point au moins égal à 180 sur 240.

Organisation

Contrôle des connaissances

EVALUATION

A l'issue de chaque semestre, il est organisé une session d'examen.

Au semestre 1, l'examen prend la forme d'une épreuve écrite de 3 h notée sur 20 pour chaque matière.

Pour ceux qui n'ont pas le niveau requis en français (après test en début d'année), un cours de renforcement est obligatoire mais non évalué.

Au semestre 2, l'examen se décompose en deux épreuves écrites de 3 h chacune (pour le droit civil et le droit public) et deux épreuves orales (pour le droit pénal et l'introduction au procès civil).

Au semestre 3, pour le parcours Classique, les étudiants passent les trois matières à l'écrit. La durée des épreuves écrites est de 3 h.

Au semestre 3, pour le parcours en Alternance, les étudiants passent les trois matières à l'écrit. La durée des épreuves

écrites est de 3 h, et la méthodologie juridique appliquée est évaluée en contrôle continu.

Au semestre 4, pour le parcours Classique, les étudiants passent deux épreuves écrites de 3 h (en droit privé notarial et en droit commercial et droit commun des sociétés) et une épreuve orale (en droit du travail).

Au semestre 4, pour le parcours en Alternance, les étudiants passent trois épreuves écrites de 3 h (en droit privé notarial, en droit commercial et droit commun des sociétés et en initiation à la comptabilité et à la fiscalité) et une épreuve orale (en droit du travail). La méthodologie juridique appliquée est évaluée en contrôle continu. Les modules professionnalisaient (projet tutoré et stage) sont évalués après soutenance d'un rapport de stage et d'un mémoire. L'informatique n'est pas évaluée.

Un semestre est validé définitivement lorsque l'étudiant totalise 30 points sur les 60.

COMPENSATION

Les semestres 1 et 2 sont compensables entre eux pour obtenir la première année. Celle-ci est acquise lorsque l'étudiant a obtenu un total de 60 points sur 120.

Les semestres 3 et 4 sont compensables entre eux pour obtenir la 2^e année. Celle-ci est acquise lorsque l'étudiant a obtenu un total de 60 points sur 120.

L'inscription en 2^e année est subordonnée à la réussite de la première année.

RATTRAPAGE

Une session de rattrapage est organisée au **mois de septembre**. Elle est ouverte aux étudiants qui n'ont pas validé leur année. Ils conservent les notes du semestre éventuellement acquis lors de la première session. Ils ne repassent que les matières du ou des semestres non validés dans lesquelles ils n'ont pas eu la moyenne ou ont été défaillants.

ECHEC AUX EXAMENS



Lorsqu'à l'issue de la session de rattrapage les étudiants n'ont pas obtenu le nombre de points requis pour valider la **première année**, ils peuvent se réinscrire en première année afin de valider le semestre ou les matières qui leur manquent. Lorsqu'ils ont validé un semestre, ils ne repassent pas la ou les matières de ce semestre dans lesquelles ils n'auraient pas obtenu la moyenne.

Lorsqu'à l'issue de la session de rattrapage les étudiants n'ont pas obtenu le nombre de points requis pour valider la **seconde année** et obtenir le **diplôme de Capacité en droit**, ils peuvent se réinscrire en seconde année afin de valider le semestre ou les matières qui leur manquent. Lorsqu'ils ont validé un semestre, ils ne repassent pas la ou les matières dans lesquelles ils n'auraient pas obtenu la moyenne.

Mentions

« Passable », lorsque le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12, soit un total de points au moins égal à 60 et inférieur à 72 sur 120.

« Assez bien », lorsque le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14, soit un total de points au moins égal à 72 et inférieur à 84 sur 120.

« Bien », lorsque le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16, soit un total de points au moins égal à 84 et inférieur à 96 sur 120.

« Très bien » lorsque le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16, soit un total de points au moins égal à 96 sur 120.

Admission

Conditions d'accès

Aucun titre n'est exigé. L'étudiant doit être âgé de 17 ans au 1er novembre de l'année de l'inscription (une dérogation peut être accordée par le doyen de la Faculté de droit et de science politique). Les inscriptions se font à l'UFR de droit

et de sciences économique et politique de Dijon ou dans le centre de capacité de Nevers.

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat pédagogique

Estelle MIELLE-PETIT

📞 03.80.39.56.31

✉️ Estelle.Mielle@ube.fr

Responsable de formation

Fanny MALHIERE

✉️ Fanny.Malhiere@ube.fr

Contact scolarité

A Dijon: ↗ scolarite.droit-aes-eco@ube.fr

A Nevers:

Responsable du Centre - Frédéric ALBERTINI :

↗ albertini.frederic@gmail.com

↗ capanevers@gmail.com

Campus

↗ Campus de Dijon

↗ Campus de Nevers



En savoir plus

Sur la formation professionnelle et l'alternance :

SEFCA

 <https://sefca.u-bourgogne.fr/>



Programme

Organisation

Les études en vue du certificat de capacité en droit durent deux années, organisées en deux semestres chacune. La formation se déroule de septembre à juin. Elle comporte des enseignements théoriques assurés par des enseignants-chercheurs et des professionnels agréés.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) facultatifs dans certaines matières.

Un test de compréhension et d'expression écrite en langue française sera réalisé en début d'année, une remise à niveau sera proposée aux étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne.

Année 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Matières obligatoires	Module						
Droit Constitutionnel (Droit Public 1)	Matière						0 crédits
Droit des Personnes, des Biens et de la Propriété (Droit Civil 1)	Matière	30h	7,5h				0 crédits
Introduction au Droit (Notions-Sources-Organisation Juridictionnelle)	Matière	30h	7,5h				0 crédits
Matière Facultative	Module						0 crédits
Cours d'Expression Française et Argumentation	Matière			10h			

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Droit Civil 2 : Droit des Contrats	Matière	30h	7,5h				0 crédits
Droit Public 2 : organisation institutionnelle et Administrative de la France	Matière	30h	7,5h				0 crédits
Introduction au procès civil	Matière		15h				0 crédits
Droit Pénal	Matière		15h				0 crédits

Année 2 - Formation classique

Semestre 3 - C

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS



Droit de la responsabilité extra-contractuelle	Matière	30h	6h	0 crédits
Droit administratif	Matière	30h	6h	0 crédits
Droit extrapatrimonial de la famille	Matière	30h	6h	0 crédits

Semestre 4 - C

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Matières obligatoires	Module						
Droit privé notarial	Matière	30h	6h				0 crédits
Droit du travail	Matière	30h					0 crédits
Droit commercial et droit commun des sociétés	Matière	30h	6h				0 crédits
Matières facultatives	Module						
Maîtrise des outils numériques (non évalué)	Matière			10h			0 crédits

Année 2 - Formation en alternance

Semestre 3 - A

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Droit de la responsabilité extra-contractuelle	Matière	30h	6h				0 crédits
Droit administratif	Matière	30h	6h				0 crédits
Droit extrapatrimonial de la famille	Matière	30h	6h				0 crédits
Droit des contrats spéciaux	Matière	30h	6h				0 crédits
Droit des collectivités territoriales	Matière	30h	6h				0 crédits
Méthodologie juridique appliquée	Matière			30h			0 crédits

Semestre 4 - A

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Matières obligatoires	Module						
Droit privé notarial	Matière	30h	6h				0 crédits
Droit du travail	Matière	30h					0 crédits
Droit commercial et droit commun des sociétés	Matière	30h	6h				0 crédits
Projet tutoré	Matière			30h			0 crédits
Méthodologie juridique appliquée	Matière			30h			0 crédits
Initiation à la comptabilité et fiscalité	Matière		20h				0 crédits
Stage	Matière						0 crédits
Matières facultatives	Module						
Maîtrise des outils numériques (non évalué)	Matière			10h			0 crédits